

CONTRATS D'ALTERNANCE

AIDES SPÉCIFIQUES #1JEUNE1SOLUTION PROLONGÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'aide mise en place dans le contexte de la pandémie s'élève selon les cas à 5000 ou 8000 euros. Celle-ci a été reconduite jusqu'au mois de décembre 2021 quelles que soient la taille de l'entreprise et le niveau d'études des jeunes embauchés. Retrouver [plus d'infos](#) et le [simulateur d'aide](#)

PROFESSIONNALISATION

PUBLIC :

- + Jeunes de 16 à 25 ans pour compléter leur formation initiale
- + Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- + Bénéficiaires de certains minima sociaux

CONTRATS :

- + CDD entre 6 et 12 mois ou CDI

RÉMUNÉRATION :

- + Moins de 21 ans : au moins 55% du SMIC
- + De 21 à 25 ans : au moins 70% du SMIC
- + Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC

- + Jeunes de 16 à 29 ans révolus
- + Jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire comme stagiaire de la formation professionnelle ou dans un centre de formation d'apprentis et entrer en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour

CONTRATS :

- + de 6 mois à 3 ans selon la durée du cycle de formation ou CDI

RÉMUNÉRATION :

- + 27 à 100% du SMIC (selon l'âge de l'apprenti et sa progression dans l'apprentissage)

EMBAUCHER UN ALTERNANT

AVANT LE RECRUTEMENT

- + Définir son besoin en recrutement et les contours du poste
- + Définir le profil : définir les savoirs être et compétences utiles et indispensables
- + Tisser des partenariats avec les écoles et/ou acteurs de l'insertion et une relation de proximité avec les OPCO
- + Prévoir le process administratif et qui est souvent lourd et les longs délais de paiement
- + Prévoir et formaliser le parcours d'intégration
- + Définir le tuteur et son rôle
- + Prévoir un référentiel métier et une grille d'évaluation

AU MOMENT DU RECRUTEMENT

- + Définir avec l'alternant son projet professionnel et ses objectifs d'apprentissage (grille d'évaluation et référentiel métiers)
- + Mise en place d'un parcours d'intégration
- + Fixer avec le centre de formation les jalons de l'année et les attendus

ACCOMPAGNER UN ALTERNANT

- + Faire des points d'étapes et d'évaluation par rapport aux objectifs définis
- + Anticiper les sorties vers l'emploi au moins un mois avant pour valider et valoriser les acquis de l'alternance